



**INSPIR'  
ACTION**

—

Groupe de  
travail régional  
- France Assos  
Santé

# Groupe de travail régional. Expression directe des personnes en situation de précarité

-

## France Assos Santé (Auvergne-Rhône-Alpes)

[Auvergne-Rhône-Alpes]

*Rédigée par Adrien Delorme, Responsable du Pôle parcours et accompagnement des usagers*

### PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

La représentation des usager·es suppose une capacité de mobilisation importante qui nécessite de disposer de temps, de compétences et de soutien.

Les personnes en situation de précarité cumulent de nombreuses difficultés aboutissant à des problématiques d'accès aux soins et des ruptures dans leurs parcours de santé. Pourtant, aujourd'hui, ces personnes sont peu ou pas représentées par leurs pairs dans les associations de patient·es qui portent la parole des usager·es dans les instances de démocratie en santé.

Un groupe, porté par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, s'est constitué en 2017 afin de porter la voix des usager·es en situation de précarité de façon plus directe et ainsi être force de propositions auprès des instances décisionnelles pour réduire les inégalités de santé.



## INSPIR' ACTION



Groupe de  
travail régional  
- France Assos  
Santé

## OBJECTIFS

Ce groupe a pour objectif de développer une méthode favorisant l'expression directe des personnes précaires au sein des instances de démocratie en santé en vue de garantir une meilleure prise en compte de leurs besoins et contraintes dans les politiques publiques. Plus particulièrement, les objectifs sont :

- Porter la vision et les priorités des usager·es auprès des décideur·euses et instances de démocratie en santé
- Engager des actions proactives de promotion de l'avis des usager·es en situation de précarité en vue de contribuer à la construction des politiques publiques régionales de santé
- Améliorer la santé des personnes en situation de précarité

## RACONTEZ VOTRE PROJET...

Trois moments structurent le déploiement du projet :

- 1. Le groupe<sup>1</sup> élabore, formalise et présente à l'Agence régionale de santé (ARS) son avis sur le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).**

En 2018, pour préparer cet avis, 5 rencontres ont été organisées. Dans un premier temps, un travail de vulgarisation des documents a été réalisé pour les rendre accessibles. Puis les orientations du PRAPS ont été confrontées aux vécus des personnes concernées. Certains points ont fait l'unanimité et ont été positionnés comme recommandations (aller-vers, importance de la santé mentale, etc.) ([voir l'avis](#)).

Les recommandations couvrent les champs suivants :

- Améliorer la capacité du système de santé à mieux prendre en charge les personnes en situation de précarité.
- Favoriser le travail en réseau entre les professionnel·les des champs sanitaires et sociaux pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes précaires.

---

<sup>1</sup> Composé de personnes concernées et d'accompagnant·es professionnel·les, salarié·es d'associations partenaires du projet (cf. plus bas la liste partenaires opérationnels). Les accompagnant·es permettent aux usager·ères de venir aux réunions et sont des appuis lors des réunions, mais n'interviennent pas leur place.



## INSPIR' ACTION



Groupe de  
travail régional  
- France Assos  
Santé

- Favoriser l'accès aux soins et lutter contre le non-recours.

### 2. Suivi et évaluation du PRAPS

En 2019, les usager-es témoins et les structures associatives associées ont choisi de continuer le travail autour du PRAPS en proposant à l'ARS de travailler à l'évaluation de l'impact par les personnes directement concernées.

Plusieurs indicateurs sont choisis. Ils sont, selon les membres du groupe, les éléments susceptibles d'améliorer ou de dégrader l'accès aux soins : l'aller-vers, la pair-aidance, l'accès aux médecins traitants, les refus de soins discriminatoires, les permanences d'accès aux soins de santé, les services publics, la mobilité, l'accès aux soins de santé mentale.

L'évaluation a été réalisée, d'une part, avec la recherche de données quantitatives en vue de compléter les indicateurs et, d'autre part, à travers un questionnaire administré auprès de plus de 50 personnes concernées vivant dans différents contextes socio-économiques<sup>2</sup>.

En 2021, un livrable final propose un certain nombre de recommandations pour le prochain PRAPS ([voir l'avis](#)).

### 3. Interpellation des instances de démocratie en santé

En 2018-2019, les usager-es témoins ont transmis à l'ARS leurs recommandations comme contributions spontanées à l'élaboration du PRAPS. Ils ont également présenté celles-ci à la personne en charge de la rédaction du PRAPS au sein de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2020, l'expression spontanée des usager-es témoins oriente le groupe vers une formalisation d'un retour d'expérience COVID. Celui-ci a pour but d'enrichir la connaissance des institutions et de l'ensemble des acteur-rices de santé sur l'impact d'une telle crise sur la situation des personnes en précarité. Le 8 décembre 2020, ce retour d'expérience a fait l'objet d'une présentation devant les membres de la commission permanente de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Deux usager-es témoins ont

---

<sup>2</sup> Il ressort notamment des questionnaires que la pair-aidance est jugée trop peu développée par les membres du groupe de travail ; qu'un tiers des personnes indiquent avoir renoncé aux soins pour des raisons liées aux transports ; ou encore, que l'accès à la santé mentale est encore trop peu développé pour les personnes en situation de précarité.



## INSPIR' ACTION

—  
Groupe de  
travail régional  
- France Assos  
Santé

présenté la contribution et échangé avec les membres de la CRSA ([voir la contribution](#)).

En 2021, les usager·es témoins ont défendu leurs recommandations qui font suite à l'évaluation du PRAPS auprès de la commission permanente et de la plénière de la CRSA et de la Conférence nationale de santé (CNS).

## RÉSULTATS & PERSPECTIVES

### **Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?**

En 2018, les membres du groupe ont eu la grande satisfaction de constater que leurs travaux avaient fait l'objet d'une référence explicite au sein du PRAPS. C'est une véritable reconnaissance de la qualité de leurs propositions et, plus encore, de l'efficacité de leur approche.

En 2021, suite aux recommandations issues de l'évaluation spontanée du PRAPS 2018-2023 et aux multiplications des interpellations devant des décideur·euses, il est constaté une reprise de certaines propositions dans les grandes orientations du PRAPS 2023-2028 (renforcement de « l'aller vers », poursuivre le développement du soutien en santé mentale, renforcer l'articulation entre logement et santé).

L'intérêt des instances de démocratie régionales est grandissant avec une augmentation du nombre de présentations devant ces instances. Par exemple sur 2022, suite à une intervention lors d'une commission permanente de la CRSA, il a été demandé de participer à un échange au niveau de l'instance nationale de la démocratie en santé, la CNS.

### **Avez-vous observé des effets inattendus ?**

L'intérêt du dialogue et de la rencontre entre décideur·euses et personnes concernées. Le renforcement de la relation partenariale avec l'ARS. Enfin, un intérêt national pour les travaux du groupe.

### **Quelles sont les perspectives de l'action ?**

La poursuite du travail de promotion des avis auprès des rédacteur·rices du PRAPS, ainsi qu'une veille active sur les besoins et difficultés des usager·es.

**Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?**



## INSPIR' ACTION

—  
Groupe de  
travail régional  
- France Assos  
Santé

- Penser une organisation la plus ouverte et souple possible (la notion de temps et d'engagement des personnes concernées peut varier).
- Accepter les écarts à un ordre du jour de réunion.
- Etre réaliste dans les objectifs à mener.
- Vérifier l'écoute et les signaux des services de l'ARS
- A la mise en place, associer toutes les parties prenantes associatives pour les impliquer et éviter le chevauchement de domaines d'intervention, et s'assurer de leur complémentarité (notamment avec les acteurs de la solidarité).
- S'appuyer sur un·e ou deux élu·es d'instances de démocratie comme la CRSA.

## FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

### **Porteur de l'action :**

France Assos Santé Auvergne Rhône-Alpes

### **Territoire d'intervention :**

Région Auvergne-Rhône-Alpes

### **Cadre(s) d'intervention politique(s)/politique(s) dans lequel s'inscrit l'action :**

Les politiques régionales de santé (Projet régional de santé, Schémas régionaux de santé, PRAPS).

### **Public visé :**

Les personnes vivant en situation de précarité dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et les salariés de structures d'accompagnement des personnes en précarité.

### **Partenaires opérationnels :**

L'Oiseau Bleu (service PoPS-Point Précarité Santé), la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), le Conseil consultatif des personnes accueillies et accompagnées (CRPA), la coordination régionale des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS), Comité Délégation de Bénévoles et d'Acteurs Sociaux Engagés (D-BASE), Les foyers vers l'avenir.

### **Partenaires financiers :**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Précisez la gouvernance de l'action :**



## INSPIR' ACTION

—  
Groupe de  
travail régional  
- France Assos  
Santé

Toutes les décisions et validations se font en séance. Le groupe de travail, composé en majorité de personnes concernées par la précarité, issues de zones urbaines et rurales, décide du contenu des actions et de son fonctionnement. La structure porteuse, France Assos Santé, est représentée par deux élu-es et deux permanent-es.

## TERRITOIRE

**Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?**

- Un Atelier Santé Ville
- Un contrat local de santé
- Un conseil local de santé mentale
- Autre (précisez : dynamiques régionales)

**Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?**

- Oui (plusieurs)
- Non
- Ne sait pas

**Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?**

- Oui
- Non
- Ne sait pas

## AUTRES RESSOURCES

[Avis sur le PRAPS 2018](#); [Avis sur le PRAPS 2021](#); [Retour d'expérience – Covid-19](#); [Brochure de présentation du groupe d'utilisateur-es](#)

## CONTACT RÉFÉRENT

**Prénom Nom**

Adrien Delorme

**Fonction**

Responsable du Pôle parcours et accompagnement des usagers

**Structure**

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

**Mail**

[adelorme@france-assos-sante.org](mailto:adelorme@france-assos-sante.org)



**Tél**

04 78 62 24 53

*Mis à jour en février 2023*

## **INSPIR' ACTION**

—  
Groupe de  
travail régional  
- France Assos  
Santé

*Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Accès aux soins ».*

À télécharger ici → <https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/nos-publications/dossiers-ressources/reduire-les-inegalites-sociales-et-territoriales-dacces-aux-soins/>